

Culte catholique
personnel

Poursuites
judiciaires
contre le denier
à l'échange

exposé le 21 Décembre 1846

M. le Sous-Préfet d'Amboise,

J'ai eu l'honneur de vous
adresser le 1^{er} Juillet dernier, pour
vous prier de prendre des informations
sur les graves faits imputés
par M. le Maire d'Amboise
à M. le Docteur de cette
commune dans des propos
adressés à M. le Procureur d'Amboise
qui "demande" que
l'affaire fut soumise au Conseil
d'Etat pour être soumise
devant les tribunaux compétents.

J'en ai encore reçu aucune
réponse à ce sujet. J'espère de
me faire connaître le plus tôt
possible le résultat des informations
que vous avez prises.
Agréz, etc.

M.

G. nuy
N° 299

Culte catholique
Paroisse
Poursuites
contre le desservant
d'Ichandely

expose le 26 février 1847

M. le sous-Préfet d'Amber,

J'ai eu l'honneur de vous
adresser le 1^{er} juillet et 21 décembre
par vos soins de prendre des informations
sur la gravité des faits imputés par
M. le Maire d'Ichandely à M. le desservant
de cette commune dans des procès-verbaux
adressés à M. le Procureur du Roi d'Amber
qui a demandé que l'affaire fut soumise
au tribunal d'Etat pour être suivie
enrayée devant le tribunal compétent.

Veuillez ne pas tarder à m'adresser
le résultat des informations
que vous avez dû prendre avec votre
avis sur l'opportunité de l'autorisation
de poursuites judiciaires, l'indivisi-
bilité, et m'envoyer le dossier
de cette affaire que j'ai communiqué
le 1^{er} juillet 1846.

Agrès &c

Enregistré
N^o 411

Catholique Egypte 3 mai ~~1847~~ 1847

Personnel
Sous-traités
associés à la fourniture
de commandes.

Ensign
No. 530

Mr. Justice Dombey,

Par multiples des préfets
le 26 février 1844 j'en
ai fait de nouvelles informations
sur les gravités des faits imputés
au demandeur d'habilitation dans des
procès-verbaux de juges civils, le Procureur
du Roi d'Orléans qui a demandé
que Monsieur de la Ferté soit déclaré
coupable de l'affaire par l'avis
du jury. Mais pour ne pas en venir
à une fin de non recevoir de
la part du demandeur j'ai
voulu me le représenter et pour
pouvoir me adapter à la situation
des choses et à l'opportunité de
l'autorisation sollicitée.

Agréé
Cuy

Arrondissement
d'Ambert.

Aug. de - Doms.

Cabinet
du

Sous-Préfet.

Ambert, le 24 mai 1847.

Monsieur le Préfet

Culte catholique.

Personnel.

Souvenir contre le
déservant s'achandelys.

]

J'ai l'honneur de vous renvoyer le Dossier qui vous m'a été
adressé en communication avec votre lettre Du 12 juillet de
l'année Dernière et qui est relatif à l'insubordination de
contre M. Germain, ~~insubordination~~ ^{insubordination} et la commune s'achandelys,
pour paralyser l'insubordination proférée et émettre contre le maire
et le conseil municipal.

Peu de jours après la réception de votre lettre, j'en
ai rendu compte à s'achandelys afin d'y recueillir les informations
qui vous ont demandé sur cette affaire. M. l'abbé Germain
aux personnes les plus éclairées et les plus impartiales de
l'église, j'en ai reçu l'avis quelques renseignements sur le
caractère de M. l'abbé Germain, qui est un représentant
comme un homme passionné en fait et d'une éducation
insubordonnée, s'étant que s'est fait qu'il lui les
années qui ont blanchi sa tête; puis, passant à
détails qui concernent le fait incriminé, j'en suis convaincu

Monsieur le Préfet Du Sup. et Doms.

que si M^r le curé d'Eschamps n'avait fait tout pour
tout les diocèses, relatifs au projet verbal de M^r le maire, il
en avait dit assez, dans tous les cas, pour motiver suffisamment
les permissions.

Néanmoins, Monsieur le Préfet, avant de faire comparaître
devant la Commission correctionnelle un jeune âge et infirme,
avant d'y laisser appeler comme témoin la presque totalité
des habitants du commun, les uns prenant parti pour le
maire et les autres pour le curé, je jure à propos d'attendre
quelque temps, soit pour donner aux parties le loisir et le calme,
soit afin d'obtenir la solution de cette affaire par voie de conciliation,
ainsi que j'avais déjà demandé M^r le Procureur en chef à
Monsieur l'Evêque, qui me semblait n'avoir insisté sur cette mesure
que pour éviter d'informations insuffisantes, ou pour la craindre
de paraître aller trop facilement à une opposition assez
fréquente entre les paroissiens et leur desservant.

J'ai peut-être beaucoup tardé, Monsieur le Préfet, à
vous rendre compte de résultats du système de temporisation
que j'ai cru devoir adopter, mais je pense, et espère, avoir
qu'à bien applaudir aujourd'hui, car, pendant l'intervalle,
il a été fait tout aux fins recommandées de M^r le curé
d'Eschamps concernant la reconstruction de son presbytère,
les plans et devis ont été soumis au conseil municipal,

M. Jervais, à cette occasion, a fait les avances au même titre
et même invité à sa table, et tout ce qui y est fonctionnaire
viens à l'heure qu'il est dans la meilleure intelligence, et je
crois qu'il y en a long-temps pas plus l'un que l'autre aux suites
de procès que nous serons, il me le semble, oubliés comme eux.

Sur point de vue du maintenant règnera de la dignité
municipale, au point de vue de disposition avec peu conciliante
que le clergé apporte quelquefois dans les rapports avec l'autorité
civile, une solution plus prompte et plus saine aurait pu
paraître préférable, je ne pense pas, quant à moi, que
la tranquillité de la commune y eût rien gagné.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Préfet,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Le sous-préfet d'Arbois
Almay

Carte de M. Gervais
~~Personnes au lieu~~
Personne

expte 29 Mars 1867

Théâtre contre
le P. Gervais
M. Gervais & Schandelys

M. le Ministre de
Justice & des Cultes

Recours au tribunal
P. Gervais

Instructions
en avis

Sous l'avis communiqué
le 26 juin 1866, l'ordonnance du
cours ~~provisoire~~ des formes
contre M. Gervais de Perran
Schandelys, inculpé d'avoir les
22 et 24 mars de la même année
proféré en chaire des paroles
saturnales contre les membres du
tribunal, qui s'avait qualifié
de bandits, de libertins, de voleurs,
de canaille.

Depuis les premières ~~plaignes~~
~~plaintes~~ de fait par le Maire de Schandelys
les passions se sont calmées de part et
d'autre dans cette commune. Il a été
fait droit aux justes réclamations de
M. Gervais ~~de Perran~~ concernant la reconstruction
du presbytère. ~~de son côté~~
M. Gervais a fait quelques avances
de réconciliation au Maire. La note
qu'en leur fonctionnaires ~~notaires~~

Gervais
no 638

actuellement dans la meilleure
intelligence et ne songeant plus
à se ~~mettre~~ au pisse.

Dans cet état des choses je
pense qu'il convient de ne donner
aucun suite au secours qui fût
demandé contre le Dénouement.

Paris le
14th Monnaie de monnaie
le dossier de l'affaire.

Un

Je suis &c

Acte arbitral

Tammes

Poursuites

contre le défendeur

d'Eschandely

expte 1^{er} Juvillet 1816

M. le Procureur d'Amboise,

M. Gervais, demandeur

d'Eschandely m'interpelle dans
des procès intimes aduques et de la
Procureur du Roi d'Amboise, par
le motif de cette commune, d'avoir
les 22 et 23 mars dernier, proféré
un chaire de paroles outrageantes
contre les membres du Conseil municipal.

Ces faits ayant été connus dans
l'exercice du dit Conseil Municipal de la
a demandé que l'affaire fut soumise
au Conseil d'Etat, pour être instruite et jugée
devant les tribunaux compétents.

Le Conseil Municipal a indiqué même
par un vote et entendu le plaignant en
dépense jusqu'ici que sur le témoignage
des fonctionnaires. J'aurais pu même
de prendre les renseignements les plus
exactes sur les faits incriminés et de les en
afin d'être à même d'en apprécier la

Guérolle
no. 51

gratuite.

Vous voudrez bien me faire connaître
le résultat des informations avec
votre avis sur l'opportunité de
l'autorisation de poursuites judiciaires
contre l'écclésiastique susculpe.

~~Agence~~
Rennes le 10 août, en
communication le don de
l'affaire. Agny G.

Secrétariat Général

arrond. d'Ambert.

Comm. de St. Roy.

Discussions entre le
maire & le Curé.

29. Septembre 1836.

M. Comignies,

le

C'est avec regret que je viens vous demander
un acte de justice, mais la tranquillité d'une
Commune y est intimée & dès lors je n'hésite
pas; M^r Le Sous Préfet d'arrondissement
d'Ambert, m'informe par sa lettre du 26 de ce
mois que depuis trop longtemps la Conduite du
^{Desservant} Curé de la Commune de St. Roy est une cause
d'irritation & de désordre parmi les habitants.
Les discussions avec le maire ont pris un tel
degré d'animosité que le pays ne saurait être
rétabli sans l'éloignement de cet ecclésiastique.

il est parvenu par ses intrigues, à dominer
une partie des membres du Conseil municipal, au
point de les empêcher de se réunir pour délibérer
sur les intérêts de la commune, dont il paralyse
ainsi toute ^{l'administration} ~~l'administration~~. Cette conduite ne
saurait être tolérée davantage; M^r Le ^{Préfet} ~~Préfet~~ doit
être rappelé dans les limites de son ministère,
& invité sérieusement à n'en plus sortir.

D'un autre côté, ce qui n'est pas moins grave,
il refuse formellement, malgré de nombreuses
réclamations d'apporter le budget de la fabrique, & les

Comptes de cet établissement depuis plusieurs années.
enfin, par des motifs difficiles à expliquer, il
s'oppose, à ce que la Commune fasse faire à l'église
même au presbytère, des réparations reconnues urgentes.

Je n'entrerais pas, Monsieur, dans d'autres
détails à ce sujet, ~~de m'adresser à St. Florent~~, mais
la lettre de m. Lepout préfet que je vous remets
ci jointe en communication, & à laquelle vous pourrez
accorder toute confiance, vous convaincra, je
l'espère, de la nécessité du changement de résidence
de m. ^{presbytère} ~~le curé~~ de St. Florent, & j'ai l'honneur
de vous en faire la demande. Je vous prie
aussi d'ajouter que les Comptes de la fabrique soient
régularisés & remis dans le plus bref délai.

Je suis avec respect,

M. Lepout

M. Comyn

De